



**Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics**
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 94674-M-M-M-M

V/Réf.: 270301/627760 // 20170070

**Concerne: Deuxième rapport de monitoring concernant la transplantation de divers
spécimens dans le cadre de la mise à 2x3 voies de l'autoroute A3 – Lot A**

Madame la Ministre,

En date du 24 octobre 2023 vous nous avez saisi avec le deuxième rapport de monitoring élaboré par le bureau Efor-Ersa en date du 26 septembre 2023.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde la validation sollicitée de la mise en œuvre des mesures d'atténuation anticipées en faveur d'espèces végétales protégées particulièrement, plus précisément l'épervière florentine (*Pilosella piloselliodes*), la petite-centaurée rouge (*Centaurium erythraea*), l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) ainsi que la *Cladonia cariosa* conformément au document du rapport de monitoring en date du 26 septembre 2023 et élaboré par le bureau Efor-Ersa.

Après analyse dudit rapport, je partage les conclusions tirées du bureau d'études Efor-Ersa et vous invite à réaliser les recommandations et adaptations des mesures d'atténuation et des mesures de gestion suivantes :

- Sur un site de compensation (P3), il faut procéder à court terme à une élimination sélective des repousses de peupliers afin d'assurer la pérennité de la population de lichens. L'entretien de cette zone doit être effectué dans les meilleurs délais. Le préposé de la nature et des forêts territorialement compétent (M. Ben Louis, tél: 621 202 140) est obligatoirement à informer avant tout commencement des travaux.
- En raison de la destruction du site P5 à Steinfort, un nouveau site doit être créé à l'écart des activités de loisirs, si un nombre suffisant de spécimens de lichens sont disponibles sur les autres sites de compensation.

Je tiens encore à vous rappeler qu'un troisième rapport de monitoring est à élaborer en 2024. Par ailleurs, je vous demande de clarifier dans le 3^e rapport de monitoring, si les orchidées *Ophrys abeille* réapparaissent au cours des prochaines années sur la surface réceptrice de la

transplantation. En cas d'absence de l'*Ophrys abeille*, il y a lieu d'élaborer des propositions d'adaptation des mesures de gestion et d'amélioration dans ce rapport.

Le préposé de la nature et des forêts territorialement compétent (M. Ben Louis, tél: 621 202 140) est informé au préalable de toute activité de suivi ou d'inventaire, respectivement d'intervention sur le terrain en relation avec le projet visé.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Serge Wilmes
Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Copies pour information :

- Arrondissement SUD
- Commune de ROESER